



Académie de BORDEAUX

<b>Déclaration préalable à la CAPA des AAE</b>
--

Monsieur le président, mesdames, messieurs

La loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique a réduit significativement le rôle des commissions administratives paritaires.

Ceci a pour conséquence un triple risque de s'exposer à l'arbitraire (fût-il involontaire), de dégrader un peu plus les relations entre les agents et leur hiérarchie et de judiciarisation des rapports sociaux au sein des ministères.

On ne peut que regretter cette remise en cause du paritarisme qui, on peut l'affirmer, fonctionnait vraiment bien sous son ancienne forme dans cette académie. Nous tenons à cette occasion à remercier tant les collègues commissaires paritaires que les services des ressources humaines du Rectorat pour tout le travail réalisé en commun ces dernières années, tant dans l'intérêt des personnels que celui des établissements et services.

Pour le 1er mouvement sous cette forme, A & I - UNSA restera vigilant et comme toujours un interlocuteur constructif relativement à sa transparence, ses conséquences pour les conditions de travail des personnels et le nombre de recours déposés.

Je vous remercie de votre attention

Les commissaires paritaires académiques A&I UNSA